



**ASSEMBLÉE NATIONALE
DU QUÉBEC**

**EXTRAIT DE PÉTITION
(Conforme au Règlement)**

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 91 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE nos collègues ayant les titres de spécialiste en sciences biologiques et physiques sanitaires (1207) et ingénieur biomédical ou ingénieure biomédicale (1205) bénéficient de la prime escalier contenue dans les arrêtés ministériels 2020-035 et 2022-003 du ministre de la Santé et des Services sociaux;

CONSIDÉRANT QUE la contribution de ces emplois essentiels dans le cadre de cette pandémie joue un rôle clé au sein du réseau de la santé et des services sociaux et du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de valoriser les titres de technicien en génie biomédical (2367) et de coordonnateur technique en génie biomédical (2277);

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec de reconnaître les titres de technicien en génie biomédical (2367) et de coordonnateur technique en génie biomédical (2277) pour l'obtention de la prime escalier contenue dans les arrêtés ministériels 2020-035 et 2022-003 du ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

**Monsef Derraji
Député de Nelligan**

8 juin 2022

Date de signature de l'extrait